



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 170/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocail, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATION

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu la délibération n° 57/2020 du 16 juillet 2020 créant la commission portant création et constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu les délibérations n° 98/2020 du 28 septembre 2020 et n°62/2022 du conseil communautaire du 12 septembre 2022 portant sur la modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du conseil municipal d'Entrammes, désignant un nouveau représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de modifier la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission ressources",

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), de la manière suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
Ahuillé	Michel Daugeard	Valéry Portais
Argentré	Christian Lefort	Clarisse Legay-Leroy
Beaulieu-sur-Oudon	Anthony Roullier	Danièle Guillaume-Caous
Bonchamp-lès-Laval	Michel Triquet	Jean-Marc Coignard
Le Bourgneuf-la-Forêt	François Berrou	Julie Charpentier
Bourgon	Damien Richard	Chantal Marcadé
La Brûlatte	Jean-Louis Deulofeu	Christian Raimbault
Châlons-du-Maine	Christophe Caurier	Loïc Broussey
Changé	Thierry Fresnais	Olivier Richefou
La Chapelle-Anthenaise	Isabelle Fougeray	Mickaël Housseau
Entrammes	<u>Jean-Luc Mahot</u>	Jérôme Allaire

Communes	Titulaires	Suppléants
Forcé	Annette Chesnel	Céline Berson
Le Genest-Saint-Isle	Nicole Bouillon	Stéphane Briant
La Gravelle	Nicolas Deulofeu	Catherine Sacaze
Launay-Villiers	Hervé Lhotellier	Antoine Serrière
Laval	Bruno Bertier	Guillaume Agostino
Laval	Antoine Caplan	Georges Hoyaux
Laval	Georges Poirier	Jonathan Guilemin
Laval	Isabelle Eymon	Geneviève Pham-Sigmann
Laval	Didier Pillon	James Charbonnier
L'Huisserie	André Chauvin	Jean-Pierre Thiot
Loiron-Ruillé	Jean-Luc Chaplet	Gérard Jallu
Louverné	Sylvie Vielle	Brice Thommeret
Louvigné	Christine Dubois	Jérémy Greneau
Montflours	Julien Brocail	Stève Milosevic
Montigné-le-Brillant	Nathalie Boizard	Nathalie Fôret-Vettier
Montjean	Marie-Annick Marquet	Christine Messé
Nuillé-sur-Vicoin	Mickaël Marquet	Sylvie Ribault
Olivet	Éric Morand	Sarah Piquet
Parné-sur-Roc	David Cardoso	Clotilde Pryn
Port-Brillet	Fabien Robin	Vincent Fournier
Saint-Berthevin	Isabelle Adam	Philippe Morisset
Saint-Cyr-le-Gravelais	Géraldine Blin	Sozic Chevalier
Saint-Germain-le-Fouilloux	Sylviane Lépy	Marcel Blanchet
Saint-Jean-sur-Mayenne	Olivier Barré	Thierry Gobbe
Saint-Ouën-des-Toits	Dominique Gallacier	Évelyne Moreau
Saint-Pierre-la-Cour	Pierre Férandin	Michel Paillard
Soulgé-sur-Ouette	Michel Rocherullé	Marylène Géré

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-170-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22